



Demande d'aide au chiffrage d'un dossier de prud'hommes

Par **arnoux**, le **12/01/2009** à **10:32**

bonjour; alors voilà, mon histoire remonte à 2006. J'ai été employée agricole du 01/08/04 au 31/1/06 dans la société Filleau et associé, qui exerce son activité à jonchery sur vesle. Tout s'est compliqué à partir du moment où j'ai su que j'attendais mon second enfant. Mon employeur m'a licencié, après avoir tout fait pour que je réintègre mon poste dès mon retour de congés maternité, qui s'arrêtait en septembre 2006. En effet, celui-ci m'avait affirmé que ma situation se verrait améliorée au sein de la boîte dès mon retour. Désirant me mettre en congé parental de trois ans, j'y ai renoncé, vu l'importance de mon rôle ds la boîte, d'après lui... Seulement, après avoir réintégrer en septembre ma place et n'ayant remarqué aucun changement ni sur le terrain, ni sur mes fiches de paie (ah si, monsieur m'avait mit à mi-temps, sans avenant à un éventuel nouveau contrat et fournissant exactement le même travail et le même nombre d'heures!) j'ai désiré lui demander plus d'informations ses promesses. Celui-ci m'a répondu que j'étais une employée comme les autres et que ma situation n'aurait pas lieu de changer. De là, j'ai fais une dépression, avec certificat de mon médecin traitant à l'appui. Mon employeur se voyant "pris au piège" m'a téléphoné en me demandant d'arrêter de faire des arrêts maladie pour qu'il puisse me licensier. Aujourd'hui, je suis en train de créer un dossier au Prud'hommes, et mon problème s'avère être le chiffrage de ce que je réclame, comme mon licenciement sans cause réelle et sérieuse(on a dit licenciement pour cause personnelle!), rupture abusive du contrat de travail, et réintégration dans la société. Sur quoi dois-je me baser pour chiffrer ceci? Ma demande est tardive car mon père travaillait dans cette société et je ne voulais pas lui porter préjudice... Il est lui aussi licencié aujourd'hui. S'il vous plaît, j'ai besoin de votre aide, car il me semble qu'il faut faire vite. Merci de votre compréhension, Cordialement , Melle Arnoux Lucie.

Par **Sottizbec**, le **13/01/2009** à **11:33**

Ayant une affaire de prud'hommes engagée également, pour le chiffrage et tous les renseignements utiles je vous conseille de regarder ce document : http://www.avis-droit-social.net/memoMAJE_contentieux_%20licenciement.pdf Il s'agit d'un travail encadré d'étudiants en Master 2 juriste d'entreprise. Avec des recherches complémentaires, il s'est avéré pour ma part, que ce document est assez complet et répond à beaucoup de questions sur la procédure et le chiffrage des indemnités. Cependant je vous conseille de vous faire assister d'un avocat car ils savent comment, et quels montants viser. Espérant vous avoir été utile.